

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : LÉNAÏC ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 49 62 43 85
l.rousseau-gancel@cdg44.fr

Mesdames et Messieurs les Maires et
Présidences d'établissements publics affiliées
*A l'attention de Mesdames et Messieurs les
directions générales, secrétaires généraux de
mairie, responsables ressources humaines*

Mesdames et Messieurs les représentants des
organisations syndicales siégeant au CST
départemental

Nantes, le 17 novembre 2025

Objet : Définition des Lignes Directrices de Gestion de la Promotion Interne 2027-2032

Madame, Monsieur,

La loi de transformation de la Fonction Publique n°2019-828 du 6 août 2019 est venue modifier les compétences des Commissions Administratives Paritaires (CAP). Ainsi, depuis le 1er janvier 2021, les dossiers de promotion interne ne sont plus soumis à l'avis préalable des CAP. En revanche, les candidats doivent être retenus en application des Lignes Directrices de Gestion (LDG) spécifiques à la promotion interne.

Le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux LDG précise les modalités d'élaboration de ces LDG spécifiques à la promotion interne.

Ainsi, en tant que Président du Centre de Gestion de Loire-Atlantique, il m'appartient de fixer l'ensemble des critères visant à établir les listes d'aptitude au titre de la promotion interne. Ces critères doivent permettre l'étude des dossiers présentés par les autorités territoriales et leur sélection, en vue de l'inscription sur les listes d'aptitude, dans la limite des postes disponibles en application des quotas prévus par la réglementation.

Les LDG sont établies pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années.

Les LDG spécifiques à la promotion interne actuellement en vigueur dans le ressort du Centre de Gestion de Loire-Atlantique sont en place depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2026. Elles ont fait l'objet d'une révision au 1er janvier 2022 pour ajustement au terme d'un an de mise en œuvre.

Ces LDG doivent donc faire l'objet d'un renouvellement pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2032.



Tout en assurant la continuité du dispositif mis en œuvre en 2021, qui a démontré sa transparence et son efficacité, il m'apparaît important de pouvoir réaliser ensemble le bilan des critères actuellement en place et s'inscrire dans la même démarche de concertation que celle menée en 2020. Les étapes et le calendrier prévisionnel proposés sont les suivants :

- Questionnaire aux employeurs territoriaux et aux organisations syndicales représentées au niveau du Centre de Gestion (CST départemental) – automne 2025
- Ateliers du groupe de travail mixte représentants des employeurs territoriaux et OS – 1er trimestre 2026
- Avis du CST départemental – juin 2026
- Présentation des futurs LDG PI 2027-2032 sur le territoire (niveau des intercommunalités) et recueil de l'avis des CST locaux – septembre / octobre 2026
- Signature de l'arrêté portant définition des LDG PI 2027-2032 – décembre 2026

Vous recevrez ainsi par mail dans les prochains jours un lien pour répondre à quelques questions relatives à la mise en œuvre des LDG PI 2021-2026.

Je vous remercie par avance de votre participation à cette enquête qui permettra de recueillir vos observations de la manière la plus large possible, et ce afin de constituer une première base de travail pour les ateliers programmés début 2026 dans les locaux du Centre de Gestion :

- *jeudi 29 janvier 2026 de 14h à 16h30*

- *vendredi 13 février 2026 de 9h15 à 11h45*

Il est proposé que les participants volontaires pour y assister – collectivités et organisations syndicales - se constituent en binôme afin d'assurer une présence continue sur l'intégralité des 2 sessions malgré les contraintes individuelles d'agenda.

Je vous laisse juges des binômes à constituer : fonctions représentées, niveau territorial (collectivité, intercommunalité...).

Vous voudrez bien me communiquer les noms et coordonnées des binômes ainsi proposés pour le 31 décembre prochain à l'adresse mel promotioninterne@cdg44.fr. En vue des ateliers, le groupe sera constitué sur la base de ces propositions afin de garantir la représentativité la plus équilibrée des collectivités qui relèvent du Centre de Gestion.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Le Président
Philip SQUELARD

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the printed name.